



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Institut fédéral de métrologie METAS

Comptes annuels 2019 de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

Table des matières

1	Activités de METAS.....	7
2	Principes régissant l'établissement des comptes	7
3	Gestion des risques financiers.....	14
4	Incertitudes liées aux estimations	15
5	Liquidités	16
6	Créances résultant de prestations avec contrepartie directe	16
7	Créances résultant de projets de recherche	17
8	Autre créances	17
9	Comptes de régularisation d'actifs	18
10	Immobilisations corporelles	18
11	Immobilisations incorporelles	18
12	Engagements résultant de livraisons et de prestations	19
13	Engagements résultant de projets de recherche	19
14	Instruments financiers	20
15	Autres engagements	20
16	Provisions (sans engagements de prévoyance)	20
17	Provisions liées aux engagements de prévoyance.....	21
18	Revenus	26
19	Charges de biens et services et de prestations de tiers.....	26
20	Charges de personnel.....	26
21	Autres charges d'exploitation	27
22	Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles.	28
23	Unités et parties liées.....	28
24	Information sectorielle	29
25	Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels	29

Liste des abréviations

AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
al.	Alinéa
art.	Article
CFF	Chemins de fer fédéraux
CHF	Franc suisse
DBO	<i>Defined Benefit Obligation</i> (valeur actuelle des engagements de prévoyance)
EMPIR	<i>European Metrology Programme for Innovation and Research</i> (Programme européen d'innovation et de recherche en métrologie)
EUR	Euro
EURAMET	Association européenne des instituts nationaux de métrologie
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
GBP	Livre sterling
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
IPSAS	<i>International Public Sector Accounting Standards</i> (normes comptables internationales pour le secteur public)
KCHF	Milliers de francs suisses
KEUR	Milliers d'euros
LIFM	Loi sur l'Institut fédéral de métrologie
METAS	Institut fédéral de métrologie
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OLOGA	Ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration
PoC	<i>Percentage of Completion</i> (pourcentage d'avancement)
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RFA	Régie fédérale des alcools
SAS	Service d'accréditation suisse
SCI	Système de contrôle interne
SG-DFJP	Secrétariat général du Département fédéral de justice et police
USD	Dollar américain

Bilan

(En KCHF)		31.12.2019	31.12.2018
	Annexe		
Liquidités	5	22 373	20 202
Créances résultant de prestations	6	4 196	3 000
Créances résultant de projets de recherche	7	2 702	2 778
Autres créances	8	268	110
Comptes de régularisation d'actifs	9	1 115	811
Actif circulant		30 654	26 901
Immobilisations corporelles	10	19 964	20 923
Immobilisations incorporelles	11	2 002	2 336
Actif immobilisé		21 966	23 259
Total de l'actif		52 620	50 160
Engagements résultant de livraisons et de prestations	12	911	1 322
Engagements résultant de projets de recherche	13	4 009	3 930
Autres engagements	15	1 381	1 466
Comptes de régularisation de passifs		304	155
Provisions à court terme	16	1 230	1 098
Capitaux de tiers à court terme		7 835	7 971
Provisions pour engagements de prévoyance	17	57 022	49 580
Provisions pour primes de fidélité	16	1 637	1 467
Capitaux de tiers à long terme		58 659	51 047
Perte résultant du bilan		- 12 934	- 17 235
Pertes / bénéfices actuariel(le)s cumulé(e)s		- 5 974	663
Réserves pour actif immobilisé		3 413	3 413
Bénéfice		1 621	4 301
Capitaux propres		- 13 874	- 8 858
Total du passif		52 620	50 160

Compte de résultat

(En KCHF)		2019	2018
	Annexe	1.1.2019 au 31.12.2019	1.1.2018 au 31.12.2018
Produits nets	18	52 722	51 295
Bénéfices provenant de la vente de l'actif immobilisé		14	13
Charges de biens et services et de prestations de tiers	19	- 587	-685
Charges de personnel	20	- 34 694	- 31 699
Autres charges d'exploitation	21	- 11 632	- 10 993
Amortissements	10, 11	- 3 958	- 3 575
Charges d'exploitation		- 50 284	- 46 267
Revenus financiers		6	61
Charges financières		- 76	- 106
Résultat financier		- 70	- 45
Charges d'impôts différés		- 174	- 10
Bénéfice		1 621	4 301

Tableau des flux de trésorerie

(En KCHF)		2019	2018
	An-nexe	1.1.2019 au 31.12.2019	1.1.2018 au 31.12.2018
Flux de trésorerie provenant des activités			
Bénéfice ¹		1 621	4 301
Postes du compte de résultat sans effet sur les fonds:			
Bénéfices provenant de la vente des immobilisations corporelles		- 14	- 13
Amortissements sur l'actif immobilisé	10, 11	3 958	3 575
Prestations propres inscrites à l'actif	10, 11	- 432	- 461
Variation des engagements de prévoyance imputée au compte de résultat	17	804	- 4 016
Variation des autres provisions	16	302	221
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements à court terme:			
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	6	- 1 196	8
Variation des créances résultant de projets de recherche	7	77	822
Variation des autres créances	8	- 159	- 58
Variation des régularisations d'actifs	9	- 304	- 80
Variation d'engagements résultant de livraisons et de prestations	12	- 411	42
Variation d'engagements résultant de projets de recherche	13	79	- 457
Variation des autres engagements	15	- 85	415
Variation des régularisations de passifs		149	- 89
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		4 389	4 210
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles	10	- 1 918	- 3 282
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	11	- 300	- 702
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissements		- 2 218	- 3 984
Variation des liquidités			
	5	2 171	226
Liquidités au début de l'exercice		20 202	19 976
Liquidités en fin d'exercice		22 373	20 202

¹ Les revenus financiers et les charges d'intérêts équivalent aux recettes et aux dépenses dans le bénéfice; ils font partie du flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

Tableau de variation des capitaux propres

(En KCHF)	Bénéfice / perte re- porté(e)	Bénéfices / pertés ac- tuariel(le)s cumulé(e)s	Réserves pour actif immobili- sé	Total 2019
État au 1.1.2019	- 12 934	663	3 413	- 8 858
Bénéfice 2019	1 621			1 621
Autres éléments du résultat global 2019		- 6 637		- 6 637
Résultat global	- 11 313	- 5 974	3 413	- 13 874
Affectation du bénéfice 2019				
État au 31.12.2019	- 11 313	- 5 974	3 413	- 13 874
				Total 2018
État au 1.1.2018	- 17 235	10 227	3 413	- 3 595
Bénéfice 2018	4 301			4 301
Autres éléments du résultat global 2018		- 9 564		- 9 564
Résultat global	- 12 934	663	3 413	- 8 858
Affectation du bénéfice 2018				0
État au 31.12.2018	- 12 934	663	3 413	- 8 858

La proposition de reporter le bénéfice d'un montant de 1621 KCHF (année précédente: 4301 KCHF) sur l'exercice suivant a été soumise au Conseil fédéral.

Annexe

1 Activités de METAS

Le siège de l'Institut fédéral de métrologie (METAS) se trouve à Köniz. METAS est un établissement de droit public qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Il a les tâches suivantes: mettre à disposition avec la précision requise des unités de mesure reconnues au niveau international; comparer, à des intervalles appropriés, les étalons à ceux des autres instituts nationaux de métrologie ou des institutions comparables; diffuser l'heure légale suisse; entreprendre les travaux techniques et scientifiques et les travaux de développement nécessaires, analyser, notamment, les conséquences des techniques nouvelles et élaborer des méthodes de mesure ayant une application pratique et répondant à l'état le plus récent des connaissances scientifiques; exercer les tâches qui lui sont conférées par la loi fédérale du 17 juin 2011 sur la métrologie; participer à la coopération technique dans le domaine de la métrologie; conseiller les autorités fédérales dans le domaine de la métrologie; assurer la traçabilité des étalons des organes d'exécution cantonaux; diffuser des unités de mesure reconnues au niveau international par des étalonnages et à l'aide de matériaux de référence (loi du 17 juin 2011 sur l'Institut fédéral de métrologie; LIFM).

2 Principes régissant l'établissement des comptes

Introduction

Les présents comptes annuels de METAS sont conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Selon la norme IPSAS 1.7, METAS n'est pas une entreprise publique.

METAS est soumis au principe de la consolidation globale selon l'art. 55 de la loi sur les finances (LFC).

Les présents comptes annuels sont un bouclage individuel portant sur l'exercice comptable allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. La date de clôture est le 31 décembre 2019.

Les présents comptes annuels sont présentés en francs suisses (CHF).

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de francs (KCHF). Les écarts minimes sont dus aux arrondis.

Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Application de normes nouvelles ou modifiées

Les changements de principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective ne soit pas expressément prescrite.

METAS n'applique pas de manière anticipée les deux normes mentionnées ci-après qui ont déjà été publiées mais dont l'application n'est obligatoire que pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2020 ou ultérieurement. L'application de ces normes ne devait avoir aucun effet important sur les comptes annuels de METAS.

Norme	Désignation	Entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1.1.2022
IPSAS 42	Avantages sociaux (nouvelle norme)	1.1.2022

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers et les placements à terme d'une durée maximale de 90 jours à compter de la date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les avoirs en euros sont évalués au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de prestations sont des créances résultant de prestations avec contrepartie directe.

Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche comprennent les créances envers EURAMET, Innosuisse ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes.

Il s'agit de créances résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, la créance est comptabilisée entièrement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, un engagement du même montant est enregistré dans les passifs, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Les versements sont décomptés de la créance.

Les créances résultant de projets de recherche sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Stocks

METAS ne possède aucun entrepôt devant être comptabilisé en tant que stock.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition portés à l'actif. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

La limite d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Machines et appareils	2 – 40
Mobilier et équipements d'atelier	10 – 20
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 – 8

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Voitures de tourisme, voitures de livraison et camions	3 – 20
Outils et appareils	5 – 30
Équipements et installations fixes	5 – 40
Immobilisations en construction (immobilisations corporelles meubles)	–

La longue durée d'utilisation des machines et appareils peut s'expliquer de la manière suivante:

METAS exploite, pour la réalisation et la diffusion des unités de mesure, des systèmes de mesure qui sont formés en partie par des composants développés par l'Institut et en partie par des composants disponibles dans le commerce. La caractérisation métrologique de ces systèmes est très complexe et s'étend généralement sur une longue période. La durée d'utilisation est en conséquence longue et, en particulier, les composants critiques des systèmes avec des fonctions de mesure spéciales sont maintenus en service aussi longtemps que possible. La durée d'utilisation se différencie selon la fonction des composants: les composants pour la saisie et le traitement des données sont en service quelques années, les cycles de production dans ce domaine étant relativement courts. Les instruments hautement spécialisés, qui ont été caractérisés à grands frais, restent en service jusqu'à plusieurs décennies. En règle générale, les dispositifs de mesure passifs (sans électronique) et les étalons pour les mesures matérialisées sont utilisés pour une durée supérieure à 30 ans, car ils ne sont soumis qu'à une très faible usure.

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

L'exploitation des camions d'étalonnage peut être considérée comme une unité génératrice de fonds. Toutes les autres immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Immobilisations corporelles fabriquées à METAS

Des instruments de mesure ou des parties de ces instruments sont fabriqués à METAS. Il s'agit de prototypes et d'instruments de mesure individuels avec une comptabilité complexe. C'est pourquoi les immobilisations corporelles fabriquées à METAS sont portées à l'actif uniquement à partir d'une valeur de 50 KCHF.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de création. Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, par leurs coûts d'acquisition ou de création portés à l'actif, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

S'agissant des logiciels développés par METAS, les prestations internes liées aux phases de conception et de réalisation sont inscrites à l'actif et comprennent les activités suivantes:

Phase de conception:

- représentation complète du système à partir de la solution adoptée;
- évaluation des sous-systèmes critiques;
- évaluation des produits finis et intégration des produits finis choisis dans le concept;

- décision relative aux variantes de concept possibles et au concept dans son ensemble d'un point de vue technique, organisationnel et économique.

Phase de réalisation:

- élaboration des spécifications finales au sein du cadre défini par le concept;
- décision relative au plan de migration et élaboration du processus de migration;
- élaboration du système prêt pour l'introduction sur la base des spécifications du système;
- préparation de l'introduction.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (années)
Logiciels informatiques	3 – 10
Logiciels informatiques (développés par METAS)	3 – 10
Immobilisations en construction (immobilisations incorporelles)	–

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

En règle générale, toutes les immobilisations sont soumises à une utilisation mixte. De plus, les actifs ne peuvent pas être répartis en unités génératrices et non génératrices de fonds.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations doivent être indiqués à leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice à un taux de change moyen ajusté mensuellement, et évalués à la date de clôture au taux alors applicable.

Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche comprennent notamment les engagements envers EURAMET, Innosuisse ou le FNS pour des contrats de recherche conclus avec ces organismes. Il s'agit d'engagements résultant d'opérations sans contrepartie directe. En cas de financement par les pouvoirs publics, les résultats de la recherche reviennent en règle générale à la collectivité et non pas exclusivement au donateur.

Selon le contrat de projet, l'indemnité convenue est comptabilisée en tant qu'engagement au moment de la conclusion du contrat. En contrepartie, une créance du même montant est enregistrée dans les actifs. Chaque année, les travaux effectués sont comptabilisés comme revenus selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) et compensés avec les engagements, étant donné que les conditions sont fixées dans le contrat. Par conséquent, les indemnités ne sont pas directement comptabilisées dans les capitaux propres, mais par le biais des engagements.

Les engagements résultant de projets de recherche sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur au moment de la conclusion du contrat. L'engagement est libellé en francs suisses.

Provisions et engagements conditionnels

Les provisions sont des engagements résultant d'événements passés qui entraînent vraisemblablement une sortie de fonds et dont la sortie de fonds peut être estimée avec fiabilité. Le montant à comptabiliser en tant que provision correspond à la meilleure estimation possible de la dépense nécessaire pour honorer l'engagement actuel à la date de clôture.

Si un engagement ne peut être estimé de manière suffisamment fiable, il est comptabilisé en tant qu'engagement conditionnel. Le calcul se base sur la meilleure estimation possible des dépenses attendues.

Provisions liées aux engagements de prévoyance

Tous les collaborateurs de METAS sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. METAS dispose de sa propre caisse de prévoyance (le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS est disponible uniquement en allemand). Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs de METAS concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 27 à 29): un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la plage salariale 3, et un plan pour cadres 1 pour les collaborateurs à partir de la plage salariale 4 jusqu'à la plage salariale 6. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). METAS n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Il s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

La comptabilisation des plans de prévoyance à prestations définies est complexe parce que l'évaluation des engagements et des charges requiert des hypothèses actuarielles, et parce qu'il peut y avoir des bénéfices actuariels ou des pertes actuarielles. En outre, les engagements sont évalués sur une base actualisée, car ils doivent être payés plusieurs années après que le travail a été fourni par l'employé.

Les provisions comptabilisées sur la base des plans de prévoyance à prestations définies découlent de la valeur actuelle des engagements de prévoyance à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur de la fortune de prévoyance. L'évaluation actuarielle des provisions pour la prévoyance vieillesse est effectuée par des experts en actuariat indépendants à chaque date de clôture au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, également appelée méthode PUC (*Projected Unit Credit Method*), prescrite dans la norme IPSAS 39 (avantages du personnel). Cette méthode tient compte des rentes et des droits acquis connus à la date de clôture, ainsi que des futures augmentations attendues des salaires et des rentes.

La fortune de prévoyance correspond à la valeur de marché de la fortune de la caisse de prévoyance calculée à la date de clôture, déduction faite des engagements à court terme.

La valeur actuelle des engagements en termes de prestations définies (*Defined Benefit Obligation*, DBO) est calculée sur la base d'un paramètre de calcul réaliste et applicable (hypothèses actuarielles). S'agissant des plans de prévoyance à prestations définies, les bénéfices actuariels et les pertes actuarielles découlant des variations non attendues des engagements de prévoyance ainsi que des variations des hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global cumulés dans les capitaux propres et dans le compte de résultat global, dans les périodes où ils sont réalisés. Les charges liées aux services rendus à compenser ultérieurement, les bénéfices actuariels ou les pertes actuarielles découlant de liquidations de plans, ainsi que les modifications, les réductions ou les liquidations du plan de prévoyance doivent être immédiatement comptabilisés avec incidence sur le résultat. Les intérêts nets des dotations pour provisions compris dans les charges de pension (charges d'intérêts pour les engagements de prévoyance et revenus attendus provenant de la fortune de prévoyance) sont comptabilisés dans les charges d'intérêts, dans les charges de personnel.

Les engagements et les coûts de prévoyance sont évalués au moyen de la méthode du partage de risque (*risk-sharing method*). Cela signifie que les contributions de l'employé attendues sont considérées dans les calculs comme des prestations négatives (selon la norme IP-SAS 39 §72).

Provisions liées aux futurs droits aux cadeaux d'ancienneté

Une prime de fidélité est octroyée après cinq années de travail auprès de METAS. Elle est fixée d'après le montant du salaire le jour où la période de cinq ans est révolue. Elle consiste:

- en un quart du salaire mensuel après cinq années de travail;
- en la moitié du salaire mensuel après dix années de travail;
- en trois quarts du salaire mensuel après quinze années de travail;
- en un salaire mensuel après 20 années de travail ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de travail.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode PUC. La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Conversion des monnaies étrangères

	31.12.2019	31.12.2018
Euro (EUR)	1,09596	1,13726
Dollar américain (USD)	0,97778	0,99433
Livre sterling (GBP)	1,28353	1,26162

Produits

Produits des émoluments

Selon l'art. 15 LIFM, METAS «perçoit des émoluments pour ses décisions et ses prestations de services». Les émoluments sont comptabilisés dans la période comptable où ils sont apparus et facturés dès que les prestations ont été fournies. Les émoluments qui n'ont pas encore été facturés à la fin de l'année sont régularisés de manière transitoire.

Indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe

Lors d'une opération sans contrepartie directe, une unité obtient la valeur d'une autre unité sans que cette prestation soit directement indemnisée par une prestation d'un montant similaire. Une partie des indemnités allouées par la Confédération entre dans cette définition.

Les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 4, LIFM. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année où le versement a été effectué et assuré. Ce versement comprend un montant pour l'utilisation du bâtiment, dont s'acquitte directement le SG-DFJP, et qui n'est que comptabilisé par METAS (charges des locaux / revenu sans contrepartie directe). Les autres indemnités sont portées au crédit de METAS en tranches, comme convenu, durant l'exercice considéré.

Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe

Les indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie directe comprennent les contributions destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 5, LIFM. METAS entretient le réseau d'observation hydrologique de la Suisse pour l'Office fédéral de l'environnement et fournit des prestations scientifiques et techniques à l'Administration fédérale des douanes, à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi qu'à l'Office fédéral de la santé publique. Les contreparties concrètes sont financées par les indemnités et facturées dans la période comptable où elles sont apparues selon l'avancement des travaux.

Fonds de tiers (sans contributions provenant de programmes de recherche)

Les fonds de tiers comprennent les revenus provenant d'étalonnages et de la vente de matériaux de référence (art. 3, al. 2, let. i, LIFM), les recettes provenant de prestations commerciales relevant de l'art. 25 LIFM et divers fonds de tiers. Les fonds de tiers sont facturés dès que les prestations ont été fournies. Les prestations qui n'ont pas encore été facturées à la fin de l'année sont régularisées de manière transitoire.

Fonds de tiers pour la recherche

Concernant ces fonds de tiers, il faut tout d'abord déterminer s'il s'agit de prestations avec ou sans contrepartie directe, à savoir si la norme IPSAS 9 (avec contrepartie directe) ou la norme IPSAS 23 (sans contrepartie directe) s'applique. La norme IPSAS 9.1 – 10 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 9, et la norme IPSAS 23.2 – 7 circonscrit le champ d'application de la norme IPSAS 23.

Lorsque, dans le cadre d'un projet de recherche, la prestation est exécutée pour les besoins du mandant selon ses directives, ou lorsque le partenaire économique obtient l'accès exclusif aux résultats de la recherche, il s'agit d'une prestation avec contrepartie directe, qui peut être assimilée à une prestation de service (IPSAS 9). C'est la raison pour laquelle les compensations convenues par rapport à l'avancement du projet doivent être comptabilisées, selon la méthode PoC, comme revenus. Les revenus obtenus à l'avance et les revenus qui n'ont pas encore été facturés doivent être régularisés de manière transitoire.

Si, toutefois, la recherche bénéficie d'une contribution, sans que le résultat de la prestation ne soit déjà connu, il s'agit d'une prestation sans contrepartie directe. Par conséquent, la norme IPSAS 23 s'applique. La rédaction de rapports intermédiaires ou finals ne peut pas être considérée comme une contrepartie équivalente. À cet égard, les revenus résultant de l'avancement du projet (degré d'achèvement) sont comptabilisés selon la méthode PoC. Les chefs de projet évaluent à la fin de l'année l'avancement du projet sur la base du travail de recherche effectué et encore à accomplir. L'avancement du projet et l'effort global planifié en heures doivent être vérifiés chaque année.

Résultat financier

Les différents postes du résultat financier doivent être comptabilisés selon le principe du produit brut. Cela signifie que les bénéfices et les pertes ne peuvent pas se compenser réciproquement.

Plusieurs particularités des normes IPSAS 28 et 29 ne sont pas applicables parce que METAS ne possède que des liquidités et des comptes auprès de Postfinance et de la Confédération. Il n'y a notamment aucune opération à terme, aucun titre, aucune participation et aucun dérivé.

Engagements de leasing

Dans le cadre des leasings d'exploitation, les loyers sont imputés directement sur le compte de charges concerné pendant la durée du contrat. METAS ne compte actuellement aucun leasing financier.

3 Gestion des risques financiers

Les risques financiers sont minimes à METAS, pour les raisons suivantes:

- les indemnités allouées par la Confédération représentent une grande partie des moyens financiers;
- METAS ne dispose d'aucun instrument financier dérivé et n'effectue aucune opération de couverture;
- METAS ne détient aucune participation dans d'autres entreprises.

Appréciation du risque

METAS procède à une analyse des risques stratégiques, opérationnels, financiers ainsi que des dangers liés à la gestion des risques. Les risques sont examinés et adaptés au moins une fois par année. METAS dispose en outre d'un système de contrôle interne (SCI) chargé de gérer les risques financiers.

Le Conseil de l'Institut a pris connaissance du rapport sur les risques 2019 lors de sa séance du 19 novembre 2019.

Risques de marché

Risque de change

METAS est exposé à un risque de change. Il possède un compte en euros, sur lequel seule une partie du chiffre d'affaires des fonds de tiers est réalisée et où les engagements sont payés en euros.

Le risque de change s'élève à 100 % pour les contributions provenant de programmes de recherche (EMPIR).

Analyse de sensibilité relative aux fluctuations du cours de l'euro de plus ou moins 30 % sur les avoirs en euros (compte postal et avoirs de recherche):

Augmentation du cours de l'euro de 30 %	Baisse du cours de l'euro de 30 %	Répercussions sur le résultat 2019
1,42475	0,76717	+/- 582 KCHF

Risque de cours

METAS n'est exposé à aucun risque de cours. Il ne possède pas de placements financiers, de stocks ou d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit

Les indemnités allouées par la Confédération représentent la majeure partie du chiffre d'affaires de METAS. Dans la mesure du possible, les clients ayant de mauvaises habitudes de paiement sont identifiés et, au besoin, bloqués ou tenus d'effectuer des paiements antici-

pés. En outre, les liquidités sont placées sans risques auprès de la Confédération. Il n'existe donc aucun risque de crédit significatif.

Risque de liquidité

Selon l'art. 18, al. 2, LIFM, la Confédération accorde des prêts à METAS aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité. METAS dispose en outre de réserves de liquidités importantes.

Il existe des sorties de fonds brutes pour les engagements résultant de livraisons et de prestations, les autres engagements et les comptes de régularisation de passifs. Elles sont échues au cours des trois prochains mois. Les paiements anticipés des clients n'entraînent en règle générale aucune sortie de fonds.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

METAS n'a actuellement aucun engagement portant intérêt.

Toutes les liquidités sont placées auprès de la Poste ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

C'est pourquoi il est pour l'instant possible de renoncer à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt.

Objectifs des réserves et des capitaux propres de METAS

Le Conseil fédéral peut, dans le cadre de l'affectation du bénéfice, autoriser la constitution de réserves particulières à la demande du Conseil de l'Institut pour tenir compte du besoin de renouvellement des instruments et des appareils, et pour diminuer les pics d'investissement y afférents. Un bénéfice qui n'est pas utilisé pour la constitution d'éventuelles réserves selon l'art. 20 LIFM doit généralement être inscrit dans le report des pertes et bénéfices.

4 Incertitudes liées aux estimations

L'établissement d'un bilan conformément aux principes de comptabilité généralement reconnus requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influencent les montants d'actifs et d'engagements comptabilisés ainsi que la publication de créances conditionnelles et d'engagements conditionnels à la date de clôture. D'importantes estimations sont par exemple effectuées lors du calcul des provisions, des engagements résultant de la Caisse fédérale de pensions, des pertes de valeur et lors de la détermination de l'avancement du projet. Bien que ces estimations découlent des connaissances de la direction quant aux événements actuels et aux mesures que METAS pourrait être amené à prendre à l'avenir, il est possible que les résultats effectivement atteints s'écartent de ces estimations.

Explications relatives au bilan

5 Liquidités

	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	10	7
Compte postal	2 863	4 195
Compte auprès de l'AFF	19 500	16 000
Total des liquidités	22 373	20 202
EUR compte postal en CHF	747	582

Les avoirs en euros auprès de la Poste correspond à une valeur de 682 KEUR (année précédente: 512 KEUR). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2019 étaient de - 27 KCHF (année précédente: - 25 KCHF). Les liquidités ne présentent aucune restriction du droit de disposer.

6 Créances résultant de prestations avec contrepartie directe

	31.12.2019	31.12.2018
CHF	4 193	2 948
EUR	10	7
USD	-	50
Total des créances résultant de prestations	4 203	3 005

	31.12.2019	31.12.2018
Non échues	3 960	2 835
Échues depuis 1 à 30 jours	189	125
Échues depuis 31 à 90 jours	38	43
Échues depuis plus de 90 jours	16	2
Total des créances résultant de prestations (brut)	4 203	3 005
- Corrections de valeur	- 7	- 5
Total des créances résultant de prestations (net)	4 196	3 000

La perte sur débiteurs de l'année est de 2 KCHF (année précédente: - 2 KCHF) et de - 0,02 % (année précédente: - 0,02 %) au prorata du chiffre d'affaires.

Le risque de défaillance de crédit maximal correspond aux valeurs comptables portées au bilan.

469 KCHF auprès de l'OFEV (année précédente: 315 KCHF auprès de l'AFD) sont en suspens au 31 décembre 2019. Pour le reste, il n'y a aucune autre créance de clients qui ne dépasse 10 % des créances totales.

Corrections de valeur:

	31.12.2019	31.12.2018
État au 1.1.	5	11
Constitution de corrections de valeur	7	5
Utilisation	0	1
Dissolution	5	10
État au 31.12.	7	5

Afin de couvrir le risque général de perte sur débiteurs, les corrections de valeur existantes ont été ajustées en fin d'exercice pour l'ensemble des créances résultant de prestations, sur la base d'une liste des échéances.

7 Créances résultant de projets de recherche

Les créances résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2019	31.12.2018
CHF	1 508	2 160
EUR	1 193	618
Total des créances résultant de projets de recherche	2 701	2 778
Dont exigibles au cours des 12 prochains mois	1 004	1 351

Les créances en euros correspondent à une valeur de 1089 KCHF (année précédente: 543 KCHF). Les évaluations ont été réalisées au taux de clôture EUR/CHF. Les corrections d'évaluation au 31 décembre 2019 étaient de - 41 KCHF (année précédente: - 23 KCHF). Il est possible de renoncer à une actualisation, étant donné que les engagements sont disponibles avec des conditions.

8 Autre créances

	31.12.2019	31.12.2018
Créances envers les assurances sociales	7	30
Créances diverses	99	48
Acomptes	162	32
Total des autres créances	268	110

Des corrections d'évaluation d'un montant de 0 KCHF (année précédente: - 1 KCHF) sont comprises dans les acomptes.

9 Comptes de régularisation d'actifs

	31.12.2019	31.12.2018
Charges payées d'avance	203	239
Produits des émoluments de vérification à recevoir	469	287
Produits à recevoir, autres recettes non financières	443	285
Total des comptes de régularisation d'actifs	1 115	811

10 Immobilisations corporelles

	Machines, appareils	Véhi- cules	Autres immo- bilisations corporelles	Total 2019	Total 2018
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.	60 906	1 754	3 001	65 661	62 766
Entrées immobilisations laboratoire des douanes					766
Entrées	2 016	50	265	2 331	3 224
Sorties	- 739	- 68	- 479	- 1 286	- 1 095
État au 31.12.	62 183	1 736	2 787	66 706	65 661
Amortissements cumu- lés					
État au 1.1.	41 937	1 409	1 391	44 738	42 320
Entrées immobilisations laboratoire des douanes					371
Entrées	2 765	101	393	3 259	3 142
Sorties	- 708	- 68	- 479	- 1 255	- 1 095
État au 31.12.	43 994	1 443	1 305	46 742	44 738
Valeur comptable nette au 31.12.	18 189	293	1 481	19 964	20 923

Des immobilisations corporelles d'une valeur de 759 KCHF (année précédente: 638 KCHF) n'étaient pas encore en service au 31 décembre 2019.

Aucune immobilisation corporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations corporelles d'un montant de 718 KCHF (année précédente: 348 KCHF) sont en cours.

11 Immobilisations incorporelles

	Logiciels achetés	Total 2019	Total 2018
Coûts d'acquisition			
État au 1.1.	3 649	3 649	2 858
Entrées	365	365	838
Sorties	- 241	- 241	- 47
État au 31.12.	3 773	3 773	3 649

	Logiciels achetés	Total 2019	Total 2018
Amortissements cumulés			
État au 1.1.	1 313	1 313	927
Entrées	699	699	433
Sorties	- 241	- 241	- 47
État au 31.12.	1 771	1 771	1 313
Valeur comptable nette au 31.12.		2 002	2 336

Des immobilisations incorporelles d'une valeur de 338 KCHF (année précédente: 551 KCHF) n'étaient pas encore en service au 31 décembre 2019.

Aucune immobilisation incorporelle n'a fait l'objet d'un nantissement ou d'une restriction du droit de disposer.

Des commandes d'immobilisations incorporelles d'un montant de 186 KCHF (année précédente: 72 KCHF) sont en cours.

12 Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2019	31.12.2018
CHF	669	1 001
EUR	211	253
GBP	14	65
USD	17	3
Total des engagements résultant de livraisons et de prestations	911	1 322

13 Engagements résultant de projets de recherche

Les engagements résultant de projets de recherche se répartissent selon les monnaies suivantes:

	31.12.2019	31.12.2018
CHF	4 009	3 930
Total des engagements résultant de projets de recherche	4 009	3 930
Dont à fournir au cours des 12 prochains mois	1 989	2 157

14 Instruments financiers

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par l'intermédiaire du compte de résultat	22 373	20 202
Créances	7 848	6 397
Passifs		
Engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie	2 661	2 863

Les autres engagements financiers évalués à la valeur d'acquisition amortie sont échus au cours des six prochains mois.

Les différences de conversion des liquidités (avoirs en euros) sont de - 27 KCHF (année précédente: - 25 KCHF). Les pertes sur créances comptabilisées au compte de résultat sont présentées au ch. 6. Les différences de conversion sur les créances se montent à 1 KCHF (année précédente: 2 KCHF). Les différences de conversion sur les engagements résultant de livraisons et de prestations s'élèvent à 2 KCHF (année précédente: 4 KCHF). Les frais bancaires et postaux se montent à 3 KCHF (année précédente: 3 KCHF).

15 Autres engagements

	31.12.2019	31.12.2018
Engagements envers des institutions de prévoyance	898	735
Autres engagements courants	483	731
Total des autres engagements	1 381	1 466

16 Provisions (sans engagements de prévoyance)

	Primes de fidélité	Vacances, horaire mobile et heures supplémentaires	Autres provisions	Total des provisions 31.12.2019	Total des provisions 31.12.2018
État initial au 1.1.	1 467	1 098	0	2 565	2 344
Constitution (charge)	366	30	102	498	497
Dissolution (produit)	- 132			- 132	- 207
Utilisation	- 64			- 64	- 69
État final au 31.12.	1 637	1 128	102	2 867	2 565
Dont provisions à court terme				1 230	1 098

Le droit aux vacances, à l'horaire mobile et aux heures supplémentaires a été déterminé et provisionné au 1^{er} janvier 2020 sur la base des salaires individuels.

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IP-SAS 39.

17 Provisions liées aux engagements de prévoyance

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de METAS sont assurés par la caisse de prévoyance de METAS, qui est affiliée à l'institution collective Caisse fédérale de pensions PUBLICA (PUBLICA). Celle-ci est un établissement de droit public de la Confédération ayant sa propre personnalité juridique.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose ainsi du même nombre de représentants pour les employés et les employeurs.

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. Il est composé de deux représentants de l'employeur et de deux représentants des employés des unités administratives.

Plans de prévoyance

Conformément à la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance relève de la catégorie des régimes à prestations définies (*defined benefit*).

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et des salariés représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque, financée par les salariés et l'employeur, est perçue pour l'assurance des risques de décès et d'invalidité. Les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital. Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de chaque risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et d'un taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses affiliées (avec le même profil de placement).

PUBLICA supporte elle-même les risques actuariels et les risques de placement. La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement. Selon cette stratégie, les prestations réglementaires peuvent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Risques pour l'employeur

La prévoyance professionnelle comporte différents risques pour l'employeur. Il convient notamment de mentionner que l'employeur devrait de nouveau participer au financement de mesures d'amortissement si PUBLICA abaissait encore son taux d'intérêt technique pour des raisons liées à la politique du personnel. En outre, l'employeur ne pourrait guère refuser de participer à des mesures d'assainissement en cas de découvert de la caisse de prévoyance de METAS. Tant que dure un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations surobligatoires. Selon le calcul fixé à l'annexe de l'OPP 2, le taux de couverture de la caisse de prévoyance de METAS était de 105,2 % au 30 novembre 2019 (99,9 % au 31 décembre 2018). Ce taux se base sur des chiffres qui n'ont pas encore été révisés et qui n'ont pas encore été contrôlés par les experts agréés en matière de prévoyance professionnelle.

Modifications des plans dans la caisse de prévoyance de METAS

Le 25 janvier 2018, la Commission de la caisse PUBLICA a définitivement approuvé l'adaptation des paramètres techniques au 1^{er} janvier 2019. Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est donc de 5,09 % depuis le 1^{er} janvier 2019 (contre 5,65 % auparavant). La Commission de la caisse a adopté des mesures d'amortissement pour les assurés qui ont eu 60 ans révolus avant le 1^{er} janvier 2019. Pour ceux qui n'ont pas eu 60 ans révolus avant cette date, c'est la caisse de prévoyance de METAS qui a décidé de ses propres mesures d'amortissement. Étant donné que ces mesures nécessitaient une modification du règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de METAS, elles ont été approuvées par le Conseil fédéral le 25 avril 2018. Les effets des modifications de plans sont pris en considération dans les comptes annuels 2018.

Le statut de l'institution de prévoyance se présente comme suit:

Engagements de prévoyance	2019	2018
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	208 990	186 981
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	- 151 968	- 137 401
Engagements de prévoyance inscrits au bilan au 31.12.	57 022	49 580

Charges de prévoyance	2019	2018
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4 120	4 548
Modifications des plans (coût des services passés suite au recalcul)	0	- 1 865
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	565	559
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	- 415	- 419
Frais administratifs	56	57
Charges de prévoyance nettes (y. c. charges d'intérêt) inscrites au compte de résultat	4 325	2 880

Le coût des services passés suite au recalcul, comptabilisé dans les comptes annuels 2018, a été occasionné par les modifications des plans. Les engagements de prévoyance et les charges de prévoyance ont baissé de 1865 KCHF en 2018.

En 2018, METAS a effectué un versement unique d'un montant de 3500 KCHF en faveur de sa caisse de prévoyance pour financer les mesures d'amortissement. Ce montant n'a toutefois un effet sur le taux de couverture qu'à partir du 1^{er} janvier 2019.

Les cotisations de l'employeur attendues pour 2020 s'élèvent à 3002 KCHF (année précédente: 2897 KCHF).

Réévaluation des engagements et de la fortune de prévoyance	2019	2018
Modifications des hypothèses financières	16 491	- 1 112
Modifications des hypothèses démographiques	0	- 2 708
Ajustements fondés sur l'expérience	2 374	4 334
Bénéfices / pertes actuariel(le)s	18 865	514
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	- 12 228	5 600
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	6 637	6 114

Évolution de la valeur actuelle des engagements de prévoyance	2019	2018
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 1.1.	186 982	175 358
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	4 120	4 548
Charges d'intérêt sur les engagements de prévoyance	565	559
Prestations perçues et versées	- 4 140	- 3 588
Cotisations des employés	2 598	2 234
Bénéfices / pertes actuariel(le)s	18 865	514
Modifications des plans (coût des services passés suite au recalcul)	0	- 1 865
Reprise du personnel Laboratoire des douanes	0	9 221
Valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31.12.	208 990	186 981

La durée moyenne pondérée de la valeur actuelle des engagements de prévoyance se monte à 17,1 ans (année précédente: 16,2 ans).

Évolution de la fortune de prévoyance	2019	2018
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 1.1.	137 402	131 326
Revenus d'intérêt de la fortune de prévoyance	415	419
Cotisations de l'employeur	3 521	6 895
Cotisations des employés	2 598	2 234
Prestations perçues et versées	- 4 140	- 3 588
Revenus de la fortune de prévoyance (hors intérêts basés sur le taux d'actualisation)	12 228	- 5 600
Frais administratifs	- 56	- 57
Reprise du personnel Laboratoire des douanes	0	5 772
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	151 968	137 401

Le revenu réel sur la fortune de prévoyance est de 12 643 KCHF (année précédente: perte réelle de - 5180 KCHF).

Variation des engagements de prévoyance nets	2019	2018
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	49 580	44 032
Charges de prévoyance nettes (y. c. intérêts) inscrites au compte de résultat	4 325	2 880
Montants saisis directement dans les capitaux propres	6 637	6 114
Cotisations de l'employeur	- 3 521	- 6 895
Reprise du personnel Laboratoire des douanes	0	3 449
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	57 022	49 580

Structure des placements de la fortune de prévoyance	2019		2018	
	coté	non coté	coté	non coté
Marché monétaire	3,28 %	0,00 %	3,29 %	0,00 %
Emprunts de la Confédération	5,56 %	0,00 %	6,17 %	0,00 %
Autres emprunts en CHF	10,23 %	0,00 %	11,41 %	0,00 %
Emprunts d'État en devises étrangères	25,87 %	0,00 %	25,61 %	0,00 %
Emprunts d'entreprise en devises étrangères	10,54 %	0,00 %	13,13 %	0,00 %
Actions	27,67 %	0,00 %	27,33 %	0,00 %
Objets immobiliers	2,80 %	6,14 %	1,24 %	5,77 %
Autres placements	2,37 %	5,54 %	2,55 %	3,5 %
	88,32 %	11,68 %	90,73 %	9,27 %

Le placement de la fortune de prévoyance est effectué conformément à la stratégie de placement définie par la Commission de la caisse. Cette stratégie prévoit une répartition en pourcentage de la fortune entre différentes catégories d'actifs. À cet effet, des valeurs cibles sont fixées par catégorie d'actifs et pour les devises étrangères, et des marges de manœuvre sont définies avec un minimum et un maximum.

Données actuarielles	2019	2018
Taux d'actualisation au 1.1.	0,30 %	0,30 %
Taux d'actualisation au 31.12.	- 0,20 %	0,30 %
Taux d'intérêt projeté de l'avoir de vieillesse au 31.12.	0,00 %	0,30 %
Évolution des salaires à venir	1,25 %	0,75 %
Évolution des rentes à venir	0,00 %	0,00 %
Espérance de vie à 65 ans, hommes (nombre d'années)	22,61	22,50
Espérance de vie à 65 ans, femmes (nombre d'années)	24,65	24,54

Le taux d'actualisation se base sur les taux d'intérêt au comptant des obligations de la Confédération d'une durée moyenne, qui sont publiés mensuellement par la Banque nationale suisse, ainsi que sur les flux de capitaux attendus de la caisse de prévoyance de METAS auprès de PUBLICA selon les résultats de l'année précédente.

Analyse de sensibilité	2019		2018	
	Hausse des hypothèses	Baisse des hypothèses	Hausse des hypothèses	Baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (modification 0,25 %)	- 8 635	9 277	- 7 310	7 839
Évolution des salaires (modification 0,25 %)	901	- 894	746	- 735
Évolution des rentes (modification 0,25 %)	7 136	-	6 046	-
Espérance de vie à 65 ans (modification 1 an)	7 095	- 7168	5 962	- 6 050

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restant inchangés.

Le taux d'actualisation a augmenté de 0,25 point de pourcentage, et les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont baissé d'autant. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Explications relatives au compte de résultat

18 Revenus

	2019	2018
Produits des émoluments	8 120	7 948
Indemnités allouées par la Confédération	24 268	24 032
Indemnités allouées par la Confédération avec contrepartie	7 503	7 491
Revenus des fonds de tiers (sans recherche)	9 887	8 833
Fonds de tiers recherche	2 301	2 287
Autres revenus	213	239
Produits bruts	52 292	50 830
Diminution des produits	- 2	3
Prestations propres	432	462
Produits nets	52 722	51 295

L'indemnité pour les frais de loyer d'un montant de 6827 KCHF (année précédente: 6827 KCHF) est comprise dans les indemnités allouées par la Confédération sans contrepartie directe. Le loyer et les charges annexes constituent leurs contreparties et sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation. Le loyer et les charges annexes sont directement transférés à l'OFCL par le SG-DFJP; METAS ne fait que comptabiliser cette opération. 107 KCHF (année précédente: 60 KCHF) pour des projets avec contrepartie directe sont compris dans les fonds de tiers pour la recherche.

19 Charges de biens et services et de prestations de tiers

	2019	2018
Charges de biens et services	458	463
Prestations de tiers	129	222
Total charges de biens et services et de prestations de tiers	587	685

20 Charges de personnel

	2019	2018
Charges salariales	26 962	25 631
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	4 336	2 880
Autres prestations sociales	2 715	2 545
Autres charges de personnel	681	643
Total charges de personnel	34 694	31 699

Les effectifs correspondent à 197,2 (année précédente: 187,6) équivalents plein temps (excepté les apprentis et les stagiaires) au 31 décembre 2019. METAS avait repris, au 1^{er} janvier 2018, les deux services de la section Laboratoire des douanes (Produits techniques et Denrées alimentaires), ce qui représentait 12,5 équivalents plein temps.

21 Autres charges d'exploitation

	2019	2018
Loyer et charges annexes	6 795	6 820
Entretien, réparations, petits investissements, leasings, consommables des laboratoires	1 426	1 273
Charges de véhicules et de transport	312	302
Assurances dommages	61	63
Charges administratives et informatiques	2 190	1 778
Autres charges d'exploitation	849	758
Total autres charges d'exploitation	11 632	10 993

Le loyer et les charges annexes comprennent les frais de loyer d'un montant de 6827 KCHF (année précédente: 6827 KCHF). Selon l'art. 22 LIFM, la Confédération attribue à METAS l'usufruit des biens-fonds qu'il utilise. Elle perçoit à cet effet une indemnité raisonnable. En contrepartie, METAS reçoit une indemnité du même montant pour les frais de loyer. Les recettes pour la facturation des frais de stationnement d'un montant de 77 KCHF (année précédente: 75 KCHF) sont comprises dans le loyer et les charges annexes.

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 47 KCHF (année précédente: 49 KCHF). Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

Autres explications

22 Dettes conditionnelles, engagements conditionnels et créances conditionnelles

METAS participe à de nombreux projets EMPIR. Les participants aux projets EMPIR répondent solidairement de la perte de subventions (un participant devient insolvable et n'est plus en mesure de s'acquitter de sa contribution, qui équivaut au préfinancement déjà perçu). Actuellement, rien n'indique que des participants aux projets EMRP ne pourront plus apporter leurs contributions.

23 Unités et parties liées

Les parties liées peuvent être des entreprises et des personnes qui peuvent exercer une influence sur METAS ou être influencées par METAS. À METAS, les catégories suivantes sont définies comme parties liées:

- l'Administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA;
- Swisscom, les CFF et la Poste;
- les membres du Conseil de l'Institut;
- le directeur et les autres membres de la direction;
- les instituts désignés selon l'art. 4, al. 2, LIFM;
- les vérificateurs cantonaux, les laboratoires de vérification cantonaux et les autorités cantonales de surveillance.

Rémunération des principaux dirigeants

	2019	2018
Conseil de l'Institut		
Indemnités et autres avantages à court terme pour la présidence	20	23
Indemnités et autres avantages à court terme pour les autres membres	26	40
Cotisations aux assurances sociales	0	2
Total des indemnités versées aux membres du Con-	46	65
Membres de la direction ²		
Rémunération et autres avantages à court terme pour le directeur	311	307

² Contrairement au Rapport sur le salaire des cadres, les primes de fidélité éventuellement versées sont comprises dans ces chiffres. Le Rapport sur le salaire des cadres ne présente que des chiffres concernant les prestations de la prévoyance professionnelle.

	2019	2018
Rémunération et autres avantages à court terme pour les autres membres 200 points de pourcentage, 300 à partir du 1.7.2019 (200)	618	479
Cotisations aux assurances sociales	239	206
Total des indemnités versées aux membres de la direction	1 168	992

Le Conseil de l'Institut est composé de quatre (année précédente: quatre) membres en plus de sa présidente. Il s'est réuni lors de trois (année précédente: trois) séances.

24 Information sectorielle

Le résultat de METAS n'est pas réparti en plusieurs segments.

La majeure partie des coûts sont engendrés par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activités de METAS) et ne peuvent pas être répartis en sous-activités de manière fiable. Il n'existe aucune possibilité fiable de représenter financièrement les sous-activités.

25 Événements postérieurs à la date de clôture et approbation des comptes annuels

Depuis la date de clôture (31 décembre 2019), aucun événement susceptible d'influer sur la véracité des comptes annuels 2019 n'est intervenu.

La direction soumettra les présents comptes annuels à l'approbation du Conseil de l'Institut lors de sa séance du 16 mars 2020, et à celle du Conseil fédéral avant publication.

Köniz, le 19 février 2020

Sig.

Philippe Richard
Directeur

Sig.

Therese Künzi
Cheffe du domaine Finances et controlling



Reg. Nr. 1.20252.910.00141.002

Bericht der Revisionsstelle

an den Institutsrat des Eidgenössischen Instituts für Metrologie (METAS), Köniz und an den Bundesrat

Bericht zur Prüfung der Jahresrechnung

Prüfungsurteil

Wir haben gemäss Artikel 11 des Bundesgesetzes über das METAS (SR 941.27 EIMG) die Jahresrechnung des METAS – bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2019, der Erfolgsrechnung, der Geldflussrechnung, dem Eigenkapitalnachweis für das dann endende Jahr sowie dem Anhang, einschliesslich einer Zusammenfassung bedeutsamer Rechnungslegungsmethoden – geprüft.

Nach unserer Beurteilung vermittelt die beigefügte Jahresrechnung ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage des Instituts zum 31. Dezember 2019 sowie dessen Ertragslage und Cashflows für das dann endende Jahr in Übereinstimmung mit den International Public Accounting Standards (IPSAS) und entspricht dem EIMG.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz, den International Standards on Auditing (ISA) sowie den Schweizer Prüfungsstandards (PS) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt „Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung“ unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind in Übereinstimmung mit dem Finanzkontrollgesetz (SR 614.0) und den Anforderungen des Berufsstands vom Institut unabhängig und haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Übrige Informationen im Geschäftsbericht

Der Institutsrat ist für die übrigen Informationen im Geschäftsbericht verantwortlich. Die übrigen Informationen umfassen alle im Geschäftsbericht dargestellten Informationen, mit Ausnahme der Jahresrechnung und unserem dazugehörigen Bericht.

Die übrigen Informationen im Geschäftsbericht sind nicht Gegenstand unseres Prüfungsurteils zur Jahresrechnung und wir machen keine Prüfungsaussage zu diesen Informationen.

Im Rahmen unserer Prüfung der Jahresrechnung ist es unsere Aufgabe, die übrigen Informationen, zu lesen und zu beurteilen, ob wesentliche Unstimmigkeiten zur Jahresrechnung oder zu unseren Erkenntnissen aus der Prüfung bestehen oder ob die übrigen Informationen anderweitig wesentlich falsch dargestellt erscheinen. Falls wir auf der Basis unserer Arbeiten zu dem Schluss gelangen, dass eine wesentliche falsche Darstellung der übrigen Informationen vorliegt, haben wir darüber zu berichten. Wir haben in diesem Zusammenhang keine Bemerkungen anzubringen.

Verantwortlichkeiten des Institutsrats für die Jahresrechnung

Der Institutsrat ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung, die in Übereinstimmung mit den IPSAS und den gesetzlichen Vorschriften ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild vermittelt, und für die internen Kontrollen, die der Institutsrat als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen – beabsichtigten oder unbeabsichtigten – falschen Darstellungen ist.

Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist der Institutsrat dafür verantwortlich, die Fähigkeit des Instituts zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurteilen und Sachverhalte in Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit – sofern zutreffend – anzugeben.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen – beabsichtigten oder unbeabsichtigten – falschen Darstellungen ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz, den PS sowie den ISA durchgeführte Prüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich angesehen, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Als Teil einer Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz, den PS sowie den ISA üben wir während der gesamten Prüfung pflichtgemässes Ermessen aus und bewahren eine kritische Grundhaltung. Darüber hinaus:

- identifizieren und beurteilen wir die Risiken wesentlicher – beabsichtigter oder unbeabsichtigter – falscher Darstellungen in der Jahresrechnung, planen und führen Prüfungshandlungen als Reaktion auf diese Risiken durch sowie erlangen Prüfungsnachweise, die ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen. Das Risiko, dass aus dolosen Handlungen resultierende wesentliche falsche Darstellungen nicht aufgedeckt werden, ist höher als ein aus Irrtümern resultierendes, da dolose

Handlungen betrügerisches Zusammenwirken, Fälschungen, beabsichtigte Unvollständigkeiten, irreführende Darstellungen oder das Ausserkraftsetzen interner Kontrollen beinhalten können.

- gewinnen wir ein Verständnis von dem für die Prüfung relevanten internen Kontrollsystem, um Prüfungshandlungen zu planen, die unter den gegebenen Umständen angemessen sind, jedoch nicht mit dem Ziel, ein Prüfungsurteil zur Wirksamkeit des internen Kontrollsystems des Instituts abzugeben.
- beurteilen wir die Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden sowie die Vertretbarkeit der dargestellten geschätzten Werte in der Rechnungslegung und damit zusammenhängenden Angaben.
- schlussfolgern wir über die Angemessenheit der Anwendung des Rechnungslegungsgrundsatzes der Fortführung der Geschäftstätigkeit durch den Institutsrat sowie auf der Grundlage der erlangten Prüfungsnachweise, ob eine wesentliche Unsicherheit im Zusammenhang mit Ereignissen oder Gegebenheiten besteht, die bedeutsame Zweifel an der Fähigkeit des Instituts zur Fortführung der Geschäftstätigkeit aufwerfen kann. Falls wir die Schlussfolgerung treffen, dass eine wesentliche Unsicherheit besteht, sind wir verpflichtet, in unserem Bericht auf die dazugehörigen Angaben im Anhang der Jahresrechnung aufmerksam zu machen oder, falls diese Angaben unangemessen sind, unser Prüfungsurteil zu modifizieren. Wir ziehen unsere Schlussfolgerungen auf der Grundlage der bis zum Datum unseres Berichts erlangten Prüfungsnachweise. Zukünftige Ereignisse oder Gegebenheiten können jedoch die Abkehr des METAS von der Fortführung der Geschäftstätigkeit zur Folge haben.
- beurteilen wir die Gesamtdarstellung, den Aufbau und den Inhalt der Jahresrechnung einschliesslich der Angaben im Anhang sowie, ob die Jahresrechnung die zugrunde liegenden Geschäftsfälle und Ereignisse in einer Weise wiedergibt, dass eine sachgerechte Gesamtdarstellung erreicht wird.

Wir tauschen uns mit der Geschäftsleitung aus, unter anderem über den geplanten Umfang und die geplante zeitliche Einteilung der Prüfung sowie über bedeutsame Prüfungsfeststellungen, einschliesslich etwaiger bedeutsamer Mängel im internen Kontrollsystem, die wir während unserer Prüfung erkennen.

Bericht zu sonstigen gesetzlichen und anderen rechtlichen Anforderungen

In Übereinstimmung mit dem Finanzkontrollgesetz und dem Schweizer Prüfungsstandard 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben des Institutsrats ausgestaltetes internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Bern, 19. Februar 2020

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE



Martin Köhli

Leitender Revisor

Zugelassener
Revisionsexperte



Andreas Gertsch

Zugelassener
Revisionsexperte

Beilagen: Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung, Geldflussrechnung, Eigenkapitalnachweis und Anhang für das am 31. Dezember 2019 abgeschlossene Geschäftsjahr